

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 0.1 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

Ce qu'est l'IA générative, en mots simples

Notions de base Une IA générative ne « sait » rien au sens humain : elle prédit, mot après mot, la suite la plus probable d'un texte, à partir de tout ce qu'elle a lu. C'est ce qui la rend brillante pour rédiger, résumer et reformuler, et faillible pour les faits, les chiffres et le droit.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- Un **modèle de langage** prédit la suite la plus probable d'un texte ; il ne vérifie pas ce qu'il écrit.
- Il excelle pour **rédiger, résumer, traduire, classer, reformuler** ; il est faible pour les faits précis, les calculs longs et le droit à jour.
- Un **agent** va plus loin : il agit (envoie, remplit, commande) ; il faut alors des limites et une validation humaine.
- Ce qu'on lui confie peut être conservé ou servir à l'entraîner : dans l'entreprise, on utilise **les outils autorisés**, avec un contrat.

1 règle : l'humain décide	**27.3.2025** signature de la Convention	**fin 2026** projet suisse attendu	**5** usages forts : rédiger, résumer, traduire, classer, reformuler

2 La base légale, article par article

- Aucune loi suisse propre à l'IA à ce jour : la **loi sur la protection des données** s'applique directement aux traitements faits avec une IA (position du PFPDT).
- Le Conseil fédéral a choisi de ratifier la **Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA** (signée le 27 mars 2025) et d'adapter le droit existant ; un projet de consultation est attendu d'ici fin 2026.
- Le **règlement européen sur l'IA** touche aussi des entreprises suisses dont les résultats sont utilisés dans l'Union (RIA art. 2).
- Le droit du travail ne change pas : protection de la personnalité (CO 328), données du personnel (CO 328b), devoir de diligence (CO 321a).

3 Les règles, cas par cas

Situation	Règle	Article
Rédiger un premier jet de lettre	Utile : gain de temps, relecture obligatoire	CO 321a
Résumer un règlement interne	Utile : vérifier que rien d'important n'est omis	Bonne pratique
Calculer un salaire net	À éviter : un logiciel de paie calcule de façon contrôlée	CO 323b
Donner un conseil juridique à un collaborateur	À éviter sans vérification : les articles cités peuvent être faux	Bonne pratique
Laisser un agent envoyer des courriels seul	Seulement avec limites, journal et validation humaine	LPD 8 · RIA 26

4 La méthode, dans l'ordre

1. Utiliser les outils autorisés.
2. Ne jamais y mettre de données sensibles.
3. Vérifier faits, chiffres et articles.
4. Garder la décision humaine.
5. Signer ce qu'on envoie.

« L'IA propose, l'humain dispose. »

6 Les pièges

Croire qu'une réponse fluide est une réponse juste : le style ne dit rien de l'exactitude.

Côté RH et paie : Ce qui change pour le service RH

- Les collaborateurs utilisent souvent l'IA avant même que l'entreprise ait décidé quoi que ce soit : mieux vaut un cadre clair qu'une interdiction ignorée.
- Le premier chantier n'est pas technique : lister, poste par poste, trois ou quatre tâches où l'IA aide vraiment.
- Voir aussi l'IA et les RH dans le livre RH et la gouvernance du cloud et de l'IA.

7 Le cas type du chapitre

Trois demandes. Une gestionnaire RH veut utiliser l'assistant de l'entreprise pour trois tâches : (a) reformuler une annonce d'emploi ; (b) calculer les droits aux vacances d'une collaboratrice entrée en cours d'année ; (c) traduire en allemand une note sur le télétravail.

a. Laquelle convient le mieux à une IA générative ?

b. Laquelle demande un outil plus sûr ?

c. Que faut-il toujours faire avant d'utiliser le résultat ?

Corrigé en fin de fiche.

8 Le coin de l'expert

- Un modèle a une **date de connaissance** : il ignore les chiffres et lois postérieurs, sauf s'il consulte des sources ; demandez toujours la date et la source.
- La **« génération augmentée par recherche »** (l'IA répond à partir des documents de l'entreprise) réduit les inventions, sans les supprimer : les droits d'accès aux documents doivent être respectés.
- Les **jetons** (morceaux de mots) mesurent la longueur des échanges et le coût des outils facturés à l'usage.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Une IA générative vérifie les faits qu'elle écrit.
2. Vrai ou faux ? La loi sur la protection des données s'applique déjà à l'IA.
3. Vrai ou faux ? La Suisse a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA.
4. Vrai ou faux ? Un agent d'IA peut agir à la place d'une personne.
5. Vrai ou faux ? Une IA calcule toujours juste un salaire net.
6. Vrai ou faux ? Le règlement européen peut concerner une entreprise suisse.
7. Cas express : Peut-on demander à l'IA de calculer le 13e salaire au prorata ?
8. Résolvez le cas type de la section 7, « Trois demandes », questions a à c.
9. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Faux : Elle prédit une suite probable ; la vérification reste humaine.

2. Vrai : Position du PFPDT : la LPD est neutre sur le plan technologique.

3. Vrai : Le 27 mars 2025.

4. Vrai : Il faut alors des limites et une validation humaine.

5. Faux : Un logiciel de paie calcule de façon contrôlée.

6. Vrai : Si les résultats sont utilisés dans l'Union (RIA art. 2).

7. Mieux vaut le logiciel de paie. L'IA peut expliquer la règle, mais un calcul doit être contrôlé.

8.

1. La reformulation (a) et la traduction (c) : c'est le cœur de métier d'un modèle de langage.

2. Le calcul (b) : il demande une règle exacte (CO 329a, prorata) ; un calculateur ou le logiciel RH est plus fiable, l'IA peut expliquer mais doit être vérifiée.

3. Relire et vérifier : chiffres, termes juridiques, ton ; la personne qui envoie reste responsable.

9. 1) Utiliser les outils autorisés. ; 2) Ne jamais y mettre de données sensibles. ; 3) Vérifier faits, chiffres et articles. ; 4) Garder la décision humaine. ; 5) Signer ce qu'on envoie. Base : LPD ; CO 321a, 328, 328b ; RIA art. 2 ; Convention STCE 225 ; PFPDT 2023.